



FAITES LE CHOIX DE
BÂTIR L'AVENIR

TAXE
D'APPRENTISSAGE
2023

Les Compagnons du Tour de France forment vos futurs employés. Soutenez-les dans leur mission! On vous explique ici les évolutions de la taxe d'apprentissage et comment effectuer votre reversement.



Compagnons
du Tour de France
FÉDÉRATION COMPAGNONNIQUE

70^{ans}

70 ANS DE FÉDÉRATION
8 SIÈCLES DE COMPAGNONNAGE

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

(SALAIRES 2022)


**MASSE
SALARIALE**

LA TAXE
D'APPRENTISSAGE

0,68 %

DONT **13 %**
DE SOLDE DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE

Prélevé en une fois par
l'URSSAF ou la MSA
entre le 5 et le 15 mai 2023



**Vous pouvez affecter ce
solde à l'établissement
de votre choix, sur la
plateforme en ligne
SOLTéA. Pensez aux
COMPAGNONS
DU TOUR DE FRANCE !**

CHOISIR L'ÉTABLISSEMENT

AUQUEL VOUS SOUHAITEZ AFFECTER VOTRE SOLDE
DE TAXE D'APPRENTISSAGE

Comment

En ligne, sur la plateforme SOLTéA :
www.soltea.gouv.fr



Nous identifier sur SOLTéA :

- Un nom : Compagnons du tour de France
- Une adresse : 2, rue Léopold Alixant 39330 Mouchard
- Un numéro UAI : 0391131T
- Un siret : 403 502 347 00012



Quand

À partir du 25 mai 2023

Nous comptons sur votre soutien !



! Merci



Le compagnonnage, c'est la transmission des savoirs, l'éducation et la promotion sociale par le métier, le voyage, le partage et la solidarité. Notre démarche pédagogique s'appuie sur des savoir-faire et un savoir-être pour permettre aux jeunes de trouver rapidement un emploi et une place dans la société. La taxe d'apprentissage nous aide dans cette mission, permettant l'achat d'équipements d'atelier, d'outils numériques, le développement de projets pédagogiques et de la mobilité internationale...



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter !

> Par mail : taxe.apprentissage@compagnonsdutourdefrance.org
ou > Par tél. : Contact entreprises 03 84 73 82 46

compagnonsdutourdefrance.org

Siège de la Fédération nationale : 7, rue Petit - 75019 Paris

